

ABONNEMENT.

Saumur :	
En an.	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
En an.	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR.

Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . .	20 c.
Réclamations.	30
Faits divers.	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

15 Mai 1883.

Chronique générale.

LE RAPPORT BLANCSUBÉ.

Le rapport de M. Blancsubé qui a été distribué samedi aux députés et qui sera discuté aujourd'hui par la Chambre contient un amendement d'une gravité exceptionnelle, qui dénature complètement le caractère du projet déposé par le gouvernement, qui est en opposition avec les paroles portées à la tribune du Sénat par M. Challemeil-Lacour.

M. Challemeil-Lacour n'avait déposé qu'une demande de crédit qui, par son exiguité même, indiquait simplement l'intention de prendre des mesures conservatoires et de se garantir contre des périls possibles. Ce n'est pas avec cinq millions qu'on pouvait espérer de faire la conquête du Tonkin ni de s'y installer à demeure.

Or, la commission, tout entière incarnée dans M. Blancsubé, a proposé un article additionnel qui décide que la haute administration du Tonkin sera confiée à un commissaire général civil, chargé d'organiser le protectorat.

Nous sommes aussi partisans que qui que ce soit de la politique d'extension coloniale. Mais il nous semble parfaitement ridicule d'organiser le protectorat d'un pays où l'on n'est pas encore installé, dont on n'est pas encore maître.

Avant de songer au protectorat en Tonkin, attendons le résultat de la mission de M. Kergaradec dont M. Blancsubé ne dit pas un mot dans son rapport, bien que ce soit là le point capital de la question. Attendons les conséquences de ce premier envoi de 3,000 hommes que représente le crédit de cinq millions et demi demandé aujourd'hui au Parlement.

Ce n'est pas avec ce crédit de cinq mil-

lions et demi que nous établirons au Tonkin le nombre de postes nécessaire pour y asseoir notre domination permanente. Ce n'est pas non plus sur les rognures de ce crédit, sur les économies qu'on pourra faire, qu'on payera le commissaire général et tous ses rouages administratifs.

Donc, nous espérons qu'il se trouvera aujourd'hui un député pour poser la question en ces termes :

Où bien il faut tripler et quadrupler le chiffre de cinq millions et demi, inscrit dans l'article premier, ou bien il faut réserver la question du protectorat visée dans l'article 2 pour un débat ultérieur. Mais il n'est pas possible, dans un même projet, d'autoriser une dépense par l'article premier, et d'ouvrir par l'article 2 une source de dépense beaucoup plus forte.

M. Ballue a déposé son rapport sur le recrutement de l'armée. Ce rapport conclut au service de trois ans, obligatoire pour tous. Le volontariat sera supprimé, et remplacé par l'arbitraire gouvernemental.

Tous les soldats doivent faire trois ans, c'est la règle, mais comme les effectifs seraient trop nombreux, quantité de jeunes gens seraient renvoyés au bout d'un an. Au premier rang des favoris figureront ceux qui sont employés dans les bureaux de l'Etat, dans les administrations publiques, tous ceux qui rendent à la République des services électoraux ou autres.

Cette loi désorganise l'armée et favorise les passions du parti républicain ; elle est donc doublement républicaine.

LES BIENFAITS DE LA CONVERSION.

Ce ne sont pas seulement les particuliers, ce sont les divers établissements qui sont atteints par la conversion.

Ces derniers avaient, en effet, l'habitude de placer leurs fonds en rentes sur l'Etat, qu'ils considéraient comme le plus sûr de tous les placements. Ils ont été mal récompensés de leur confiance.

Tout le monde connaît à Lyon l'Ecole de la Martinière, fondée par le major général Martin, qui avait fait aux Indes une fortune colossale. Cette fondation avait un but essentiellement démocratique, puisqu'elle était destinée à former gratuitement des contre-maîtres pour toutes les industries lyonnaises.

L'Ecole de la Martinière avait la majeure partie de ses fonds en 5 0/0, la conversion ne lui fait pas perdre moins de treize mille francs de rentes.

M. le duc de Bisaccia n'avait-il pas raison d'appeler les financiers républicains « les spoliateurs des pauvres » ?

Le gouvernement, qui parle d'économies, qui veut rassurer les déposants aux caisses d'épargne, n'en continue pas moins à donner le spectacle des dépenses les plus scandaleuses, les plus abracadabrantes. En veut-on un exemple ? C'est M. le président du conseil qui nous le fournit. On nous donne M. Jules Ferry comme un ministre sérieux qui a le sentiment de la situation, à qui pèsent lourdement les fautes financières des ministres précédents.

Donc, M. Ferry veut énergiquement l'ordre, l'équilibre budgétaires ; il en a fait sa spécialité.

Très-bien ! mais pendant ce temps, le même M. Ferry, dominé par le sectarisme scolaire, nous impose pour SEPT CENTS MILLIONS, au bas mot, de maisons d'école ! N'est-ce pas de la démente ?

Les porteurs de rentes et de livrets de caisse d'épargne n'en ignorent rien, et voilà pourquoi les hymnes de la presse opportuniste en faveur du nouveau 4 3/4 0/0, les circulaires de M. Margue et les crâneries de certains préfets sont impuissantes à rasséréner l'esprit public.

Le gouvernement et les Chambres ont été surpris, gaspillant des millions et des milliards sans compter : on n'a plus foi dans leurs reliques, et à tous leurs beaux discours, la masse des créanciers de l'Etat répond en vendant à outrance le papier qui

commence à se discréditer. Il faut que la République s'y résigne, le moment est passé où elle était tenue à un régime sérieux, offrant à la généralité des citoyens des garanties suffisantes ; on ne voit plus en elle que ce qui est la source de toutes les faiblesses, le réceptacle de toutes les misères politiques et économiques.

On annonce que le duc d'Aumale, qui ne devait rentrer à Chantilly que vers le fin du mois d'août, abrège tout à coup son voyage, et qu'il est attendu la semaine prochaine à Paris.

Le service de la sûreté est sur la piste d'un comité de l'Internationale qui serait venu s'installer à Paris depuis environ un mois.

Des indications très-précises ont été envoyées à ce sujet par notre ambassade en Suisse.

La France annonce, d'après des renseignements puisés à bonne source, que l'entrée de l'Empereur et de l'Impératrice de Russie à Moscou aura lieu le 22 et le couronnement le 27.

Leurs Majestés reviendront à Saint-Petersbourg le 40 juin.

Le Régime des Caisses d'épargne.

Les républicains sont très-émus de la marque de défiance donnée aux Caisses d'épargne, et pour couper court, plusieurs administrations de Caisses d'épargne n'ont plus publié dans les feuilles locales les résultats des opérations de leur caisse.

Le moyen est, en effet, très-simple ; mais l'administration est encore plus simple ; ce silence a mis le public en défiance ; il s'est dit : on nous cache les chiffres, donc ils sont mauvais.

Une croyance assez généralement répandue est que les Caisses d'épargne, qui sont

21 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

FOLLE?...

Par M^{lle} Claire de CHANDENEUX.

Eugène rêvait à ce mot inconsciemment cruel de l'aveugle : « c'est une distraction pour cette pauvre petite ! » Marie était donc si dénuée de toute joie, de tout plaisir, qu'offrir des tisanes à une infirme, au fond d'une chambre de malade, lui fit une distraction.

Ursule avait reconnu le voix de l'ingénieur, et, soulevée sur ses coussins, elle lui tendit ses mains amaigries.

— Ah ! que c'est bien à vous, cher monsieur Montrel, de venir revoir une vieille fille en train de sortir de ce monde.

— Grand Dieu ! mademoiselle !... est-ce que de semblables pensées vous tiennent souvent compagnie ?

— Ce sont les plus salutaires ; elles ne m'épouvantent pas.

— J'arrive alors bien à propos pour les mettre en déroute. M^{lle} de Brix m'envoie vers vous, chère

mademoiselle, porteur de ses meilleures tendresses, de la prière de vous soigner beaucoup, et... de la promesse d'un prompt retour au château.

— Eh ! eh !... si son séjour à Paris se prolonge ; mais il ne faut pas la troubler dans ses emplettes, dans ses préparatifs : elle est si heureuse ! Il sera toujours temps de la prévenir, j'imagine, que sa vieille sœur s'en va.

Eugène se récria, plaisant, fut aimable et bon et crut, après une heure d'entretien, dont il fit seul tous les frais, avoir éloigné de l'esprit de l'aveugle la triste préoccupation qui l'assiégeait.

— Je reste au château jusqu'à demain, ma chère demoiselle, lui dit-il en la quittant ; je veux vous voir mieux portante, et donner cette bonne nouvelle à notre chère Léonide.

— J'avais demandé à Léonide de retarder un peu son départ... j'étais déjà souffrante... j'avais comme un pressentiment, dit doucement Ursule, en secouant sa tête pâle. Mais il m'était dur d'être un obstacle à ses projets... j'ai toujours été une inutilité dans sa vie... au moins ne faut-il pas être une charge.

— Une charge !... Le cœur de Léonide se révélerait s'il avait le chagrin de vous entendre.

L'aveugle resta quelques instants sans insister, comme si ses lèvres discrètes, pliées au silence, eussent eu quelque peine à ne pas exhaler une plainte, la première. Puis à voix basse :

— Ne troublez pas son bonheur !

Eugène le promit, pour la tranquilliser. Frappé des traits altérés de l'infirme, de son oppression, il écrivit néanmoins à M^{lle} de Brix que sa présence lui paraissait nécessaire près de sa sœur.

Bien qu'il évitât d'épouvanter trop la jeune veuve, sa conscience lui fit un devoir de l'éclairer, le médecin qu'il venait de voir se montrant peu satisfait de l'état de sa malade.

Il ne fut donc pas peu surpris de recevoir, le lendemain, la réponse de Léonide conçue dans les termes légers d'une quiétude absolue :

« Ah ! le vilain jaloux qui ne veut pas me laisser à Paris deux jours sans lui !... Ne vous amusez plus, cher monsieur, à alarmer ma sensibilité au profit de votre désir de me revoir. Ce serait cruel et tout à fait inutile. Voici quelques années que ma pauvre Ursule, qui n'a jamais été bien folâtre, devient tout à fait funèbre. Je ne m'alarme plus à chaque nouvelle crise de sa poitrine délicate : c'est le prochain hiver qui s'annonce pour elle. Dans une semaine je serai à Brix. Venez vite, vous-même, me dire que vous vous effrayez pour rien et retrouver votre Léonide. »

Bien que cette lettre lui causât une impression désagréable, Eugène trouva plusieurs prétextes pour absoudre la jeune femme de la légèreté qui

accueillait sa démarche, et parvint à les regarder comme à peu près légitimes.

Cependant, il n'obéit pas au gracieux désir exprimé de le voir revenir auprès d'elle, croyant lui donner une meilleure preuve de dévouement en restant auprès de sa sœur, prêt à l'appeler sans ménagements, s'il se déclarait des symptômes plus graves.

XII

M^{lle} Poncelet se montra sincèrement attendrie en le retrouvant à son chevet. Déshabituée des soins, des tendresses et des effusions qui étaient autrefois toute sa vie, elle se fondait en actions de grâces quand un souflet affectueux rafraîchissait son cœur isolé.

Il lui parut doux de prendre une poignée de mains de cet ami qui allait devenir son frère, et, le remerciant par un bon sourire, elle parut s'endormir.

Eugène prit un livre, s'assit près de la fenêtre et, laissant le roman grand ouvert sur ses genoux, rêva de son prochain bonheur obscurci par quelques nuages.

Qu'était-ce ?... il ne savait : des riens, qui parfois prenaient un corps, pour le faire souffrir, parfois s'envolaient comme des bulles d'air à la brise.

Deux grandes heures s'écoulèrent. Pas une seule page du roman n'avait été tournée.

soumises au contrôle de l'administration des finances, présentent aux déposants une sécurité absolue basée sur la garantie de l'Etat. Cette croyance est une erreur. La garantie de l'Etat n'est pas engagée dans les opérations des Caisses d'épargne. Voici au surplus les notions qu'il est bon de rappeler :

Les Caisses d'épargne sont des établissements d'utilité publique, mais non pas des établissements publics. L'initiative officielle de leur création appartient exclusivement aux conseils municipaux; elles sont instituées par décrets rendus après examen et avis du conseil d'Etat.

L'administration en est confiée à un conseil formé du maire de la commune et de 45 directeurs, dont 5 au moins sont conseillers municipaux et les autres choisis par le conseil municipal. Aucun traitement ne peut leur être alloué, même sous forme détournée de jetons de présence.

Les Caisses d'épargne ont une fortune, des ressources qui leur sont propres. Ces ressources sont ordinaires ou extraordinaires.

Les ressources ordinaires proviennent :

1° De la retenue d'un quart à un demi pour cent prescrits par la loi du 30 juin 1884 sur l'intérêt alloué aux déposants ;

2° Des subventions des conseils municipaux ;

3° Des sommes attribuées aux Caisses par la loi du 7 mai 1835, en vertu de la déchéance trentenaire. Ces sommes sont celles que leur insuffisance ne permet pas de convertir en rentes sur l'Etat, et qui ne sont pas réclamées par les déposants dans les 30 ans après la dernière opération effectuée ;

4° Des subventions des conseils généraux ;

5° Des intérêts des capitaux de dotation et de réserve.

Les ressources extraordinaires proviennent des souscriptions, dons et legs recueillis par les Caisses d'épargne.

Les Caisses d'épargne sont obligées de placer les sommes qu'elles reçoivent en compte courant à la Caisse des dépôts et consignations. Elles ne doivent conserver par devers elles que la somme jugée indispensable par les directeurs pour assurer le service jusqu'au plus prochain jour de recettes. La Caisse des dépôts et consignations sert aux Caisses d'épargne un intérêt qui est fixé par la loi.

Les fonds conservés par les Caisses d'épargne sont renfermés dans une caisse à deux clefs. Le portefeuille contenant les inscriptions de rentes appartenant soit aux déposants, soit en propre à l'établissement, doit être renfermé dans la même caisse.

Les Caisses d'épargne sont responsables envers les déposants des sommes qu'elles en reçoivent. Cette responsabilité n'est couverte par l'Etat que pour les sommes versées à la Caisse des dépôts et consignations, tant que celle-ci les détient. Mais comme les Caisses d'épargne ne sont pas des établissements publics, l'Etat n'est jamais responsable de leurs opérations ni des détournements de fonds. Il ne faut pas confondre la responsabilité des Caisses d'épargne avec celle des

directeurs. Ceux-ci ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle et solidaire. Ils répondent seulement de l'exécution de leur mandat, dans les conditions d'un mandat gratuit (art. 1992, Code civil), c'est-à-dire qu'ils sont tenus d'y apporter une prudence ordinaire, les lumières et les soins qu'ils apportent à leurs propres affaires.

Les tiers lésés par l'administration des Caisses d'épargne ont, comme garantie de leur recours, la fortune propre des Caisses, si elle n'a pas disparu, sans préjudice de l'action qui pourrait être intentée personnellement contre les employés ou les administrateurs de ces établissements. Les employés ne sont individuellement responsables que des pertes et des détournements dont ils sont les auteurs. Là encore la garantie est illusoire.

Les administrateurs ne répondent que des fautes lourdes commises dans leur administration et sans solidarité entre eux. La constatation de la perte ou des détournements ne suffit pas pour engager leur responsabilité; il faudrait, pour les atteindre, prouver qu'ils ont commis telle ou telle faute, et que le dommage en est précisément la conséquence, et qu'en outre cette faute est grave.

La commune ne répond de rien. L'Etat ne répond que des fonds dont il est détenteur. Tout ce qui reste ou est censé rester déposé à la Caisse d'épargne ne le regarde pas. Le contrôle exercé par les communes et l'Etat sur la Caisse d'épargne n'a pas pour conséquence d'engager leur responsabilité, en cas de perte ou de détournement.

(Union de l'Ouest.)

PEINTS PAR EUX-MÊMES.

La République française trace le tableau qui suit des républicains dont se compose la majorité du Conseil municipal de Paris :

« On sait quel président il s'est donné :

« Un homme chassé de la marine pour des raisons que personne n'ignorait plus et qui, intransigeant violent en France, écrit, à Genève, dans un des journaux les plus réactionnaires du continent, les articles les plus perfides contre la République.

« On sait quel ton règne au pavillon de Flore. DANS QUEL LANGAGE INNOBLE les élus de Paris s'y INJURIENT ET S'Y MENACENT. On sait quelles motions STUPIDES y sont déposées chaque jour à grand fracas. On sait la PROFONDE INCOMPÉTENCE de cette assemblée, qui se sent incapable d'étudier n'importe quelle question pratique; et qui, pour se tirer d'embarras, ou bien rejette toute responsabilité sur l'administration, comme dans l'affaire du gaz, ou bien ajourne d'année en année, comme pour le Métropolitain, ou bien part par la tangente, en se posant en réformatrice, non de Paris, mais de la France entière.

« C'est un VRAI CARNAVAL. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 mai.

Aujourd'hui, où la plupart des Bourses étrangères sont fermées, le marché ne présente qu'un intérêt très-relatif. Les affaires sont rares. Les 3 0/0 sont plus fermes: l'ancien à 79.95 et l'amortissable à 81.45; seul le 5 0/0 est en légère réaction et cote 109.50, après avoir fait 109.90.

La Banque de France est en baisse à 5,410 et le Foncier se tient ferme à 1,342.

Les Obligations Foncières Nouvelles conservent leurs cours de 345 à 350.

Le Petit Foncier (Compagnie Foncière de France et d'Algérie) est toujours très-demandé et donne lieu à de nombreuses transactions, tant à terme qu'au comptant. On cote 502.50.

La Banque de Paris est à 1,050, le Lyonnais à 560, le Mobilier à 398, la Société Générale à 540.

Le Suez, après 2,375, est de nouveau en baisse à 2,337.

Les chemins sont fermes: le Lyon à 1,510, le Midi à 1,180, le Nord à 1,925 et l'Orléans à 1,205.

Les rentes étrangères sont complètement délaissées: l'Italien à 91.90, l'Egypte à 367.

Le Gaz est à 1,375 et les Petites Voitures à 710.

Chronique militaire.

On lit dans le Progrès militaire :

« Le commandant de l'Ecole supérieure de guerre a cru devoir soumettre au Comité d'état-major une proposition tendant à restituer au concours le choix des professeurs. Ce retour vers un usage qui avait contribué à l'abaissement de l'enseignement militaire a produit parmi les membres du Comité un étonnement qu'ils n'ont pas dissimulé. Ils ont donc rejeté à l'unanimité la proposition qui leur était soumise. C'est au général Lewal que les Ecoles militaires doivent la réorganisation du personnel enseignant. La présentation des candidats par les commandants d'Ecole engage directement la responsabilité de ces officiers généraux. C'est à eux qu'il appartient de s'enquérir sérieusement de l'aptitude réelle des officiers que leurs services et leurs travaux rendent aptes au professorat. Si l'officier chargé d'un cours échoue, c'est que le général l'a mal choisi, ou ne l'a pas suffisamment guidé dans son programme. Ce système a l'avantage d'intéresser directement le commandant de l'Ecole aux cours qui sont faits sous sa responsabilité. Quant à l'Ecole de guerre, qu'on compare les cours qui ont été confiés d'abord à des officiers désignés par le concours et ceux faits par les professeurs choisis ensuite avec soin par le général commandant l'Ecole; le parallèle ne laisse aucun doute sur l'excellence du système inauguré par le général Lewal. »

M. le général Brincourt est chargé de l'inspection du 47^e arrondissement d'infanterie, et M. le général Frémont, de l'inspection du 48^e arrondissement.

Le ministre de la guerre vient de décider que les jeunes gens qui, en 1883, demanderont à jouir du bénéfice du volontariat, devront déposer une demande écrite, du 4^e juillet au 25 août, à la préfecture du département où ils voudront s'engager.

Pois plus haut :

— La bonne fée ! voilà un bien joli nom dont je serais heureux de connaître l'étymologie.

— Cette fois, vous ne pouvez pas m'empêcher de parler ! s'écria très-impétueusement M^{lle} de Brix. Je l'appelle ainsi, monsieur, cette amie sans pareille, parce que je l'ai toujours trouvée comme une protectrice envers moi, qu'on dit folle — car il paraît, monsieur, que je suis folle à lier — et ceux qui me font souffrir.

— Vous faire souffrir !... Voyons, pauvre enfant, ne vous exaltez pas ainsi. Qui donc vous fait souffrir ?... et dans quel but, grand Dieu ?

Les yeux navrés de la jeune fille s'emplirent de larmes; son accent demeura ferme :

— M^{lle} de Brix, M^{lle} Heurtebot, les médecins, tous, tous, excepté ma chère aveugle. Oh ! celle-là, dont on m'éloigne, celle-là seule suffirait à me guérir, si mon mal n'existait pas mille fois plus dans l'imagination des autres que dans mon organisation... Pourquoi me l'enlever, puisque je l'aime ?... Pourquoi me reléguer là-bas où personne ne vient me tenir compagnie ?... Ai-je fait du mal ?... Ai-je brisé quelque chose ?... frappé quelqu'un ? je ne le crois pas. Puisque l'on dit que je suis folle, je ne crois pas être une folle bien dangereuse, allez !

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDREUX.

Une des principales dispositions du projet de loi du ministre de la guerre sur la création d'Ecoles d'enfants de troupe, donne aux élèves de ces Ecoles la faculté de contracter un engagement de cinq ans à l'âge de 16 ans au lieu de 17 ans, âge fixé par la loi pour les autres enrôlés volontaires.

Chronique Locale et de l'Ouest.

C'est jeudi dernier qu'expirait le délai laissé aux porteurs de 5 0/0 pour opter entre le remboursement au pair ou la conversion en 4 1/2.

Les demandes de remboursement ont été nulles; on peut donc considérer la conversion comme un fait accompli, mais les conséquences de cette grave mesure pèseront encore longtemps sur le cours des rentes.

Cette abstention des porteurs de titres 5 0/0 à demander le remboursement est tout à fait logique.

L'Etat, en effet, ne rembourse que 400 francs. Or, l'ancien 5 0/0 est encore, malgré la baisse causée par la conversion, au cours de 409 francs.

Il est assez naturel que ceux qui ont acheté la rente aux cours de 410, 415 et davantage, aient hésité à se faire rembourser à 400 francs, lorsqu'ils peuvent vendre encore à 409.

Le Journal de Maine-et-Loire dit à ce sujet :

« Il n'est, en effet, besoin aux rentiers porteurs de titres 5 0/0, ni d'être républicains ni d'être réactionnaires, pour avoir compris qu'ils n'avaient point intérêt à demander le remboursement proposé par les ministres.

« La cote de la Bourse n'est-elle pas là qui leur offre chaque jour encore, au prix de 409 fr. 35 (409 fr. 70 à la dernière cote), la vente d'un titre dont les ministres et l'Etat républicain ne leur offrent que 400 fr. ? »

Par un décret publié à l'Officiel, le remboursement du capital des rentes 5 p. 100 non converties aura lieu à partir du 16 mai.

La 13^e batterie du 33^e d'artillerie, dont nous avons annoncé le départ de Poitiers pour Saumur, est arrivée hier dans notre ville à midi.

Elle s'est rendue directement à l'Ecole de cavalerie où elle sera casernée pendant toute la durée du cours.

M. le lieutenant Liège-d'Iray a été désigné pour remplacer M. Piarron de Mondésir.

Le printemps, que l'on désirait si ardemment depuis près de deux mois, a fait enfin son apparition. Depuis dimanche, nous avons un ciel superbe, une véritable température du mois de juillet. L'été dernier s'était montré peu prodigue d'aussi belles journées. Tout le monde a fait au soleil le meilleur accueil, et les cultivateurs et les vigneron se félicitent.

Comme les années précédentes, hier, à l'occasion du lundi de la Pentecôte, aucun journal n'a paru à Angers.

Il en a été de même dans les autres grandes villes des départements limitrophes.

La Gazette de France se livre à un travail de comparaison très-instructif et plein d'actualité. Elle cite de nombreux extraits des circulaires électorales de nos députés, en ce qui concerne l'agriculture, et les fait suivre des votes de ces Messieurs sur le dégrèvement demandé par M. Jametel, dans la discussion sur la conversion de la rente. C'est tout récent.

L'occasion était belle pour tenir enfin les promesses prodiguées à la veille du scrutin. Il s'agissait, on s'en souvient, de consacrer à des dégrèvements d'impôts en faveur de l'agriculture, les 35 millions que la conversion va laisser dans les coffres de l'Etat. Au milieu de beaucoup d'autres noms, nous trouvons aujourd'hui les noms de deux députés de Maine-et-Loire, M. Benoist et M. Bury, qui ont voté contre les dégrèvements des impôts.

Nous avons donné, dans notre dernier numéro, la mention du journal parisien.

La porte s'ouvrit sans bruit, sous une main prudente. Marie glissa sa tête expressive dans l'entre-bâillement, écouta, puis se coula tout entière dans la chambre. Elle alla vers le lit, se pencha sur le front endormi de l'aveugle et y mit un baiser léger comme un souffle, d'un air mystérieux et tendre qui surprit le jeune homme.

En cette enfant, d'ailleurs, tout lui était surprise. Elle vint à lui, la main tendue, et serra doucement, sans hardiesse comme sans timidité, celle qu'il lui présentait dans un cordial salut.

— Là, dit-elle à demi-voix d'un ton languissant, me voici bien contente à présent. Je me suis échappée, j'ai embrassé ma bonne fée, et je vous ai vu, monsieur. M^{lle} Heurtebot peut me gronder, s'il lui plaît de le faire, je ne me plaindrai pas.

— Vous gronder encore ?... mademoiselle Marie. Elle vous gronde donc bien souvent ?

— Toujours, répondit-elle simplement, sans que son visage pâle trahit la moindre colère.

On ne pouvait y lire que le découragement absolu.

— Ma pauvre enfant !... pourquoi cette sévérité ?

— Pour vous faire comprendre cela, monsieur, fit-elle en rougissant et hésitant, il faudrait risquer de vous faire de la peine... et... je ne le veux pas.

— De la peine, à moi ?... Je ne comprends nullement votre scrupule. Mais, je vous en prie, ne

craignez pas de m'en causer un peu, s'il le faut, et dites-moi !...

— Marie ! appela faiblement l'aveugle.

— Ah ! voilà ma bonne fée qui s'éveille ! dit la jeune fille en courant au lit.

Après une caresse :

— Ma chère fille, chuchota la malade, il faut bien vite aller retrouver M^{lle} Heurtebot, vous savez qu'elle n'aime point ces petites équipées, dont je vous sais gré, moi, mais que je ne puis encourager.

Marie fit une moue charmante, roulant sa tête brune, aux mille boucles soyeuses, sur l'oreiller de son amie.

Eugène s'était rapproché, poussé par l'explorable intérêt qui, depuis quelques jours surtout, l'attachait à l'étrange fille.

— Mais, chère mademoiselle, hasarda-t-il, rien ne me paraît plus innocent que ces visites, plus reposant et plus doux que ces soins que M^{lle} de Brix semble tout heureuse de rendre à celle qu'elle appelle sa bonne fée.

Marie voulut parler. L'aveugle lui mit la main sur le bras avec une autorité suppliante.

— Paix ! fit-elle, laissez-moi, ma chérie, expliquer à M. Montrel... que... M^{lle} Heurtebot suit une consigne... qu'elle est un peu absolue... mais très-dévouée.

— Plus tard, je saurai, murmura le jeune homme. J'agirai.

L'Union de l'Ouest ajoute :

« Nous avons enregistré ces votes ; il ne nous paraît pas inutile de les mettre de nouveau sous les yeux de nos lecteurs, en regard de l'engagement formel, pris par ces deux républicains, de venir en aide à l'agriculture. Voilà comment ils ont su tenir leur parole !

» Et maintenant, braves ruraux, faites votre profit de la leçon ; comprenez enfin que le soin de vos intérêts est le moindre souci d'un député qui place la République au-dessus de tout. Qu'importe à la République et aux députés républicains que vous tiriez la langue de plus en plus, pourvu qu'ils fassent leurs petites affaires. Ils ont bien su, eux, se dégraver de leurs frais de voyage !

» C'est au scrutin prochain qu'il faudra vous rappeler ces infidélités de M. Bury et Benoist, pour les payer suivant leur mérite, en leur refusant votre confiance. Ce sera justice et prudence. »

UN ESTURGEON EN LOIRE. — Le Journal de Maine-et-Loire rapporte que des pêcheurs ont fait la semaine dernière, en Loire, une pêche merveilleuse. Ils ont pris, au pont de l'Alleud, un esturgeon qui ne mesure pas moins de 2 m. 30 c. de long sur 1 m. 20 c. de circonférence. L'animal, qui a vécu quelques jours, et était visible aux Perrés, commune de la Possonnière, ne pèse pas moins de 100 kilos. Il a été pris par les pêcheurs de M. Palisse, négociant en vins à la Pointe, près Angers.

LES PONTONNIERS A POITIERS.

La musique du 2^e régiment d'artillerie-pontonnières devait donner un concert vendredi sur la place d'Armes, à 3 heures.

Les musiciens avaient formé le cercle, lorsqu'un officier arriva au galop pour transmettre à M. Néermann l'ordre du colonel d'aller avec sa musique au-devant de la 1^{re} compagnie de pontonniers qui venait de remporter un succès au champ de tir de Biard.

Un des hommes de cette compagnie, le nommé Cournay, avait mis dans le tonneau.

Vers 4 heures 1/2, la compagnie, musique en tête, et précédée des officiers et d'une prolonge d'artillerie entièrement garnie de verdure, sur laquelle on avait placé le tonneau avec cette inscription :

2^e régiment
d'artillerie-pontonnières
Cournay

débouchait par la rue des Trois-Piliers et s'arrêtait sur la place des Halles devant le Cercle des officiers, où la musique exécuta plusieurs morceaux.

La compagnie a rejoint la caserne vers 5 heures.

Tous les pontonniers appartenant à la compagnie dont fait partie le vainqueur avaient piqué des fleurs de lilas dans les canons de leurs mousquetons.

La semaine dernière, un officier de pontonniers s'est signalé, à Poitiers, par un acte de courage qui mérite d'être rapporté.

Un cheval en liberté, échappé de son écurie, se livrait, sur la place du Palais, à une course désordonnée. Il allait certainement occasionner des accidents, lorsque M. Baudoux, lieutenant du 2^e régiment de pontonniers, voyant que les personnes présentes s'éloignaient, se précipita à la tête de l'animal et parvint à le maîtriser. Nos félicitations à M. le lieutenant Baudoux.

UN PÈRE JÉSUIE AU PALAIS-BOURBON.

On a beaucoup remarqué, jeudi, à la Chambre, la présence du Père de la Croix, qui a découvert récemment, comme on se le rappelle, de si belles ruines gallo-romaines, à Sanxay (Vienne), dans les environs de Poitiers. C'est M. Antonin Proust, l'ancien membre du cabinet Gambetta, qui faisait, au grand scandale des radicaux, les honneurs du Palais-Bourbon au Père Jésuite ; M. Proust tenait le Père de la Croix par le bras, le faisait respectueusement passer devant lui, et l'a conduit jusque dans la partie du palais réservée aux députés. Ayant été présenté par M. Antonin Proust à M. Jules Ferry, le Père de la Croix a insisté sur l'importance qu'il y aurait à lui permettre de poursuivre ses travaux et à conserver les ruines déjà découvertes. Le président du conseil lui a promis de prendre sa demande

en sérieuse considération ; il a ajouté qu'il convoquerait dès le lendemain, pour le vendredi 18 mai, la commission des monuments historiques, pour lui soumettre sa demande.

Après la réunion de la commission et s'il y a lieu, le ministre demandera à la commission du budget les crédits nécessaires.

PARTHENAY.

Un vagabond, vieillard de 68 ans, ayant obtenu l'autorisation de chanter dans les rues de Parthenay, en profita pour injurier ceux qui refusaient de lui faire l'aumône ou qui ne lui donnaient pas à son gré. Le soir même, un sergent de ville le ramassa, et après avoir reçu force égratignures et horions, réussit à mettre au violon l'insulteur. Le violon est fort heureusement une sorte de citadelle construite en granit, dès lors peu inflammable, si ce n'est par la toiture, laquelle est tellement élevée qu'il n'y a rien à craindre à cet égard. C'est, si vous connaissez Parthenay, cette vieille construction supportant l'ancien beffroi, en face de l'Hôtel-de-Ville. Notre prisonnier donc, ayant amassé dans un coin la paille du lit de camp, y mit le feu. La fumée fut aperçue des voisins, qui prévirent la police, et l'on arriva assez tôt pour éteindre ce commencement d'incendie, et l'on enferma l'incendiaire à la maison d'arrêt. Il déclara alors au gardien chef qu'il était sous la surveillance de la haute police et qu'il avait à sa charge 48 condamnations.

Le concours régional et l'exposition artistique industrielle de Vannes ont été ouverts samedi, à quatre heures.

Publications de mariage.

Alexandre-Paul Pionneau, charbon, et Hortense Bougreau, couturière, tous deux de Saumur.

Clément Fortin, charbon, de Saumur, et Célestine-Marie Coussou, sans profession, de Châtillon-sur-Sèvres (Deux-Sèvres).

Auguste Fouet, seigneur de long, et Alexandrine Gendron, couturière, tous deux de Saumur.

Louis-Olivier Descubes, mécanicien, et Augustine Lecocq, sans profession, tous deux de Saumur.

COURONNEMENTS DES CZARS.

N'aimez-vous pas, devant un événement survenu dans l'histoire nationale d'un peuple, à feuilleter son passé, à interroger son origine ? Un simple gland ne vous fait-il pas songer, parfois, aux chênes géants des sierras d'Espagne ?

Une nation, dans sa période de croissance et de formation, ressemble beaucoup à ces vétérans branchus, hier encore grêles arbrisseaux, secoués par les tempêtes, blessés par la cognée, battus par ce vent du large qui souffle sur les forêts et les peuples.

La Russie, tard venue à notre civilisation, perd chaque jour, — grâce à tous les progrès modernes, — les derniers lambeaux du mystérieux voile qui la couvrait jadis.

Descendants des peuplades de la haute Tartarie, de ces Scythes hyperboréens civilisés par les Grecs, entrevus par Orphée, mêlés aux vigoureuses races du Nord, aux Finnois, aussi bien qu'aux hordes guerrières de la Scandinavie, les Slaves, dont le nom veut dire gloire, ont déjà une longue histoire, pleine, comme toutes les histoires de l'humanité, de dates fameuses et d'heures néfastes, de rayonnants souvenirs et de sombres visions.

À défaut des chroniques byzantines où sont relatés, avec la naïve science des vieux temps, les durs commencements de Rurick, les querelles sanglantes du fils d'Olga, des douze héritiers de Wladimir, les tentatives de Boris, la domination d'Ivan, on peut suivre pour ainsi dire les annales de la Russie par le couronnement de ses czars, depuis Monomaque jusqu'à l'empereur Alexandre III, dont le sacre s'apprête.

Voici à quelle circonstance se rattache, prétend-on, l'usage du couronnement :

« En 1114, l'empereur grec Constantin Monomaque envoya à Kiew, au prince Wladimir, des présents d'une valeur inestimable, parmi lesquels figuraient une couronne impériale, présentée sur un plat d'or, les barmes (espèce de col couvrant les épaules, la poitrine et le dos, comme les hausse-cols des anciennes cuirasses), la chaîne en

or, dite arabique, et un vase ou ampoule en nacre de l'empereur romain Auguste. À partir de ce moment, Wladimir prit le nom de Monomaque, et la couronne, qu'on nomma depuis la couronne de Monomaque, servit aux couronnements des czars jusqu'à l'édred Alexeievitch. » (Notice du Journal de Saint-Petersbourg.)

Peu à peu, avec l'affermissement de l'empire, les solennités du sacre prirent une importance plus considérable, devenant à la fois consécration religieuse et politique.

Sous Catherine, épouse de Pierre-le-Grand (depuis Catherine I^{re}), les insignes ou régalia se composaient : du sceptre, du manteau impérial « en étoffe d'or doublée d'hermine semée d'aigles brodés en relief avec agrafes en brillants. Sur le diadème étincelaient, outre les rubis d'une grosseur extraordinaire, 2,564 diamants. »

Pierre II, lui aussi, porta la dalmatique, costellée de pierreries, mais joignit au faste oriental les somptuosités modernes.

Au bruit du canon, aux acclamations d'une foule diaprée composée de Circasiens, de Turcs, de Persans, de Tartares, à des années d'intervalle, l'impératrice Elisabeth, miséricordieuse et bonne, qui donna à sa rude nation les premiers préceptes d'humanité, puis Catherine II, la grande et terrible Catherine, gravirent les degrés des mêmes temples, traînant leurs robes de brocart sur les marches usées, couvertes de velours cramoisi.

A leur tour, les carrosses dorés de Paul I^{er}, opprimé dès sa jeunesse, malheureux toujours, roulèrent tardivement par la « voie Pétersky. »

Alexandre, le vainqueur de Napoléon, le rêveur, le solitaire de Taganrok, accablé par la vague tristesse du passé, et qui préférait les flots bleus de la mer d'Azof aux pompes de Pétersbourg, rompit avec les anciennes traditions en repoussant pour le sacre la dalmatique surannée de ses aïeux. On vit alors, dans les féériques palais du Kremlin, au milieu des fabuleuses richesses entassées dans la salle Saint-André, un czar, simplement vêtu de l'uniforme militaire, monter sur le trône des Autocrates.

Si les hommes disparaissent vite de la scène de ce monde, les coutumes se transmettent. Dans les pays neufs surtout, elles résistent aux fluctuations des idées, aux assauts du temps, comme les falaises du Bosphore défient l'âpre et continuelle morsure des vagues.

Par une journée d'été, à cheval, sur la route de Sastova, un jeune souverain, dont les traits rappelaient la légendaire beauté d'Alexandre de Macédoine, s'avancant vers la cathédrale de l'Assomption, la poitrine étoilée de la croix portée à Poltava par Pierre-le-Grand. C'était Nicolas I^{er}, heureux de son élévation inespérée, due à l'abnégation de son frère Constantin ; Nicolas, appelé « le patron des rois », tant il immobilisa son empire, qui, en ce moment, traversant la « Rome des czars », sortie plus superbe et plus riche des flammes de 1812, ne songeait qu'à de prochaines et généreuses réformes.

Plus tard, tout près de nous, l'entrée triomphale d'Alexandre II à Moscou, le 27 août 1856, dépassa par son luxe prodigieux les splendeurs précédentes.

Entouré des Archimandrites, des représentants étrangers, de 80,000 hommes de troupe, où figuraient, avec des échantillons des peuplades asiatiques, le magnifique escadron des chevaliers-gardes, les cuirassiers et les hussards, — cavalerie sans rivale où chaque corps possédait des chevaux de même couleur, — le nouvel empereur, disons-nous, parcourait une route jonchée de feuillage, aux sons des six cents cloches de la cité. Rien ne saurait donner l'idée de cette musique d'airain, à demi-barbare peut-être, mais grandiose à coup sûr, accompagnant obligé des réjouissances de la nation.

Une foule immense se pressait dans les rues, sur les places et les quais. Aux croisées, aux balcons, sur les arbres, sur les toits, on n'apercevait qu'un fourmillement confus, et au-dessus de la houle noire des têtes, flottaient, plis au vent, d'innombrables drapeaux. Ces fronts découverts, ces bras tendus, ces chapeaux agités au milieu des hurras d'allégresse, semblaient saluer d'avance celui qui, dans la patrie d'Ivan-le-Terrible, allait abolir le servage et proclamer la liberté.

..... Bientôt, dès que passeront, sur les dômes et les fleches de Moscou, les premiers souffles du printemps, le bourdon du

Kremlin, subitement ébranlé, entonnera son formidable et majestueux solo. La brise de mai dispersera, aux quatre coins de l'horizon, la prière de cette voix de bronze. Les souverains d'aujourd'hui iront, comme ceux d'hier, d'étape en étape, de palais en palais, accomplir le devoir imposé par la tradition.

Le soir, une fois de plus, les coupoles, les clochers, les beffrois s'illumineront des nuances du prisme. Des cordons de lumière gèneront les remparts, courront le long des ponts et des galeries, serpenteront sur les rives sinueuses de la Moskova, brilleront dans les jardins, au faite des monuments, sur les corniches des plus humbles fenêtres, pour se concentrer, grandir, éclater en gerbes éblouissantes à la hauteur des croissants et des campaniles, au-dessus de ce Kremlin, colosse de granit qui regarde muet et sombre, depuis tant de siècles, passer à ses pieds les souverains et les sujets.

Et plus haut, plus haut encore, dans les régions sereines où n'atteignent pas nos orages, les étoiles, sans souci du couronnement, absolument comme la veille, absolument comme le lendemain, troueront une à une l'azur pâli de ce ciel du Nord, disant dans leur immuable sourire : paix et clémence pour tous !

Paix à celui qui assume la lourde charge de guider un grand peuple vers le progrès !

Paix à ceux qui travaillent !

Clémence pour ceux qui souffrent !

MARIE DE BESNERAY.

Marché de Saumur du 12 Mai

Table with 3 columns: Product, Price, and Unit. Includes items like Blé nouveau, Froment, Halle, Seigle, Orge, Avoine, Fèves, Pois blancs, Colza, and Farine.

COURS DES VINS.

Table with 3 columns: Wine Name, Quality, and Price. Includes Coteaux de Saumur, Ordre, Saint-Léger, Le Puy-N.-D., and La Vienne.

rouges (2 hect. 30).

Table with 3 columns: Wine Name, Quality, and Price. Includes Souzay et environs, Champigny, Varrains, Bourgneil, Restigné, and Chinon.

Appel aux Poètes.

Le Trentième Concours poétique ouvert en France le 15 Février 1883, sera clos le 1^{er} Juin 1883. Vingt médailles, or, argent, bronze seront décernées.

Demander le Programme, qui est envoyé franco, à M. EVARISTE CARRANCE, Président du Comité, 12, rue Roussannes, Agen, Lot-et-Garonne. — Affranchir.

Extrait du Journal de médecine de la Grande-Bretagne, 3 mars 1877 : « Le FER DIALYSE BRAVAIS est une solution neutre de peroxyde de FER sous la forme colloïdale, tout acide ayant été écarté par la dialyse, et elle peut être considérée comme étant celle qui, de toutes les solutions faites jusqu'ici, approche le plus de la forme sous laquelle le fer existe dans le sang. »

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose ; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang ; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et Cie, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Epiciers. (346)

BIBLIOGRAPHIE

MICHELET. — Histoire de France et de la Révolution Française. 28 vol. in-8°, accompagnés de 200 gravures hors texte. Prix : 196 fr., payables 10 fr. par mois. Chaque ouvrage se vend séparément : l'Histoire de France, 133 fr. ; l'Histoire de la Révolution Française, 63 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Départemental de la France, de l'Algérie et des Colonies. 106 cartes coloriées, texte contenant la matière de 10 volumes in-8°. Prix : 125 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Universel de DUFOUR. 40 cartes double in-folio, coloriées avec soin. 1 volume relié. Prix : 90 fr., payables 5 fr. par mois.

Guerres de la Révolution et du premier Empire. 13 volumes in-8°, contenant 166 cartes et plans gravés sur cuivre, avec un magnifique Atlas relié, contenant 72 planches in-folio, représentant les

principales batailles. Prix : 100 fr., payables 5 fr. par mois.

L'Art National, par H. DU CLEZIOU. Des origines à la Renaissance du XIII^e siècle. 2 vol. illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix : 80 fr. ; relié 100 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON (A. LE VASSEUR, successeur), 33, rue de Fleurus, Paris.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (23^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^o, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

EN VENTE

A la librairie LACHÈSE et DOLBEAU, à Angers

GÉOGRAPHIE ABRÉGÉE DE MAINE-ET-LOIRE

A l'usage des élèves des écoles primaires

Par A. FRANÇOIS, Inspecteur de l'enseignement primaire à Cholet.

Prix 60 centimes, franco 75 centimes.

L'ART NATIONAL, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 0 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

SAISON DE PRINTEMPS

Les personnes qui ont l'habitude de se purger au printemps, celles qui craignent le retour de maladies chroniques ou qui sont incommodées par le sang (apoplexie), la bile ou les humeurs, trouveront dans le **Chocolat de Desbrière** un purgatif agréable et très-efficace. Il se vend dans les Pharmacies. (Exiger sur chaque boîte la signature Desbrière, car il y a des contrefaçons.)

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 MAI 1885.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précéde.		Dernier cours.	Clôture précéde.		Dernier cours.	Clôture précéde.		Dernier cours.	Clôture précéde.	
3 %	79 80	79 85	Est	723	722 50	OBLIGATIONS.			Obligat. foncières 1875 3 %	443 50	440
4 %	81 40	81 40	Paris-Lyon-Méditerranée	1505	1510	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	503 50	507 75	Est	365	366
4 1/2 %	109 70	109 75	Midi	1183	1190	— 1865, 4 %	520	517 50	Midi	363	362 75
5 %	109 70	109 45	Nord	1935	1937 50	— 1869, 3 %	401	400	Nord	368 50	368 50
Obligations du Trésor	508	508 50	Orléans	1235	1239	— 1871, 3 %	392 75	392 75	Orléans	364	364 75
Obligations du Trésor nouvelles	509	508	Ouest	788 75	790	— 1875, 4 %	509	508 25	Ouest	363 50	364
Bons de liq. départementaux	528	530	Compagnie parisienne du Gaz	1370	1385	— 1876, 4 %	507 50	506	Paris-Lyon-Méditerranée	368 50	368 50
Banque de France	5405	5485	Canal de Suez	2355	2370	Dép. de la Seine, emprunt 1857	236 25	238	Paris-Bourbonnais	366	365
Comptoir d'escompte	980	980	C. gén. Transatlantique	485	485	Bons de liquid. Ville de Paris	522 50	525	Canal de Suez	568	568
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1340	1335				Obligations communales 1879	447 50	447 50			
Crédit de France	30	35									
Crédit mobilier	398 75	395									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)				Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 14 décembre 1882)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR									
Heures	Minutes	Service		Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.			
3 heures	8 minutes	du matin	express-poste.	Saumur	5 50	9 10	10 35	1 2	3 15	5 5	7 45	Montreuil-Bellay	6 54	9 50	12 22	2 10	4 4	5 56	10 51
6	45	—	matin (s'arrête à la Possonnière)	Chacé-Varrains	5 58	9 10	10 45	1 18	3 25	5 15	7 55	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 10	10 4	12 38	2 26	4 16	6 19	11 1
8	56	—	matin, omnibus-mixte.	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 5	9 19	10 53	1 33	3 33	5 23	8 3	Chacé-Varrains	7 18	10 11	12 46	2 34	4 24	6 33	11 11
1	35	—	soir, —	Montreuil-Bellay	6 18	9 34	11 8	1 50	3 48	5 39	8 18	Saumur	7 30	10 21	12 58	2 46	4 36	6 46	11 21
3	33	—	express.																
7	15	—	omnibus.																
10	36	—	(s'arrête à Angers).																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR - NIORT				NIORT - SAUMUR				MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.			
Heures	Minutes	Service		Omn. matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Sem. d. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	
3 heures	26 minutes	du matin	direct-mixte.	Saumur	5 50	5 5	Niort	5 29	5 40	Montreuil	7 4	2 1	8 29	Poitiers	6	12 55	7 10		
8	21	—	omnibus.	Montreuil-Bellay	6 21	5 54	Parthenay	7 10	7 20	Loudun	8 9	2 50	9 30	Neuville	6 36	1 30	7 55		
9	37	—	express.	Airvault	7 5	7 16	Airvault	8 3	8 15	Arçay	8 34	3 14	9 50	Mirebeau	7 3	1 59	8 25		
12	48	—	soir, omnibus-mixte.	Thouars	8 6	8 17	Thouars	9 8	9 45	Mirebeau	9 26	4	10 49	Arçay	7 56	2 53	9 28		
4	44	—	—	Parthenay	9	9 11	Montreuil-Bellay	9 50	10 51	Neuville	9 55	4 25	11 17	Loudun	8 42	3 17	10 6		
10	24	—	express-poste.	Niort	10 41	10 50	Saumur	10 21	11 21	Poitiers	10 31	4 56	11 54	Montreuil-Bellay (arrivée)	9 31	3 56	10 48		
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.																			

COMMUNE DE BRAIN-SUR-ALLONNES

CONSTRUCTION

D'une École Communale DE FILLES.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Brain-sur-Allonnes prévient MM. les Entrepreneurs que le DIMANCHE 3 JUILLET 1885, à une heure, dans la salle de la Mairie de ladite commune, il sera procédé à l'adjudication en un seul lot, au rabais et sur soumissions cachetées, de travaux à exécuter pour la construction d'une École de Filles. Le devis de ces travaux s'élève à..... 16,705 fr. 45, Compris une somme de 820 fr. 28, à valoir pour imprévus.

Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication s'il n'a les qualités requises pour entreprendre les travaux et en garantir le succès. A cet effet, chaque concurrent devra fournir un certificat de capacité, délivré par un architecte, et ayant moins de trois ans de date au moment de l'adjudication, et présenter un engagement valable de fournir un cautionnement avant le délai de vingt-quatre heures. Le cautionnement pourra être en argent ou en immeubles; s'il est en argent, il devra être du trentième du montant de l'adjudication, et du vingtième s'il est en immeubles. L'adjudicataire aura à sa charge tous les frais de l'adjudication: affiches et publications, timbres et enregistrement.

On pourra prendre connaissance des plans et devis, et du cahier des charges, à la Mairie de Brain-sur-Allonnes et dans les bureaux de la Sous-Préfecture, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés.

Agence des Ventes ET LOCATIONS

L. RENARD

Ancien notaire, rue de Bordeaux, 56, Saumur.

A VENDRE: une maison, deux jardins et deux petits clos de vigne, le tout situé sur la butte des Moulins, très-belle vue.

ON DEMANDE A ACHETER un pré dans la commune de Saint-Lambert, d'une contenance de 55 à 66 ares (renfermé ou facile à renfermer).

RECOUVREMENTS DE TOUTE NATURE.

ASSURANCES: Vie, Incendie, Accidents.

PLACEMENTS DE FONDS. S'adresser à l'agence L. RENARD.

A LOUER UNE MAISON

Avec GRAND JARDIN Rue Courcouronne, n° 10.

A VENDRE MAISON et JARDIN

Rue Juive, commune de Saint-Lambert-des-levées, près Saumur.

S'adresser à M^{me} veuve GIRAULT, 44, rue Nationale. (284)

CLERC M^e CHAUMIER, notaire à Chinon (Indre-et-Loire), demande un second Clerc, capable de faire tous les actes courants.

A LOUER

Pour septembre prochain Rue Beaurepaire n° 37,

MAISON

Composée de onze pièces, six cabinets, écurie, cour et jardin.

S'adresser à M. LE BLAYE, rue d'Orléans, n° 76 bis. (298)

MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAÎTRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède traitement efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilogramme, 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et

2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros: Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste. Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicière, rue d'Orléans. (443)

A LOUER

L'ANCIENNE MAISON LEHOU

Toute meublée, Située au Chardonnet. S'adresser au bureau du journal.

MACHINES A COUDRE

De tous systèmes.

BOULITTE ARMURIER

SAUMUR, Rue Saint-Jean, 45, SAUMUR.

L'EXCELSIOR

Nouvelle Machine à bobine circulaire au lieu de navette.

Cette machine est, par suite de ses mouvements doux, silencieux et rapides, qui sont dus à sa construction rotative, d'une simplicité et d'une durabilité extraordinaires.

C'est la meilleure de toutes les machines construites, jusqu'à ce jour, pour l'industrie et la famille.

La maison se charge de toutes les réparations.

LE CRUSTUM

du Dr GRAMONT est un petit gâteau purgatif, tonique et dépuratif-végétal. Il chasse la bile, les glaires, les humeurs et dépure le sang. C'est le seul purgatif agréable, c'est pour cela qu'il a été appelé *Crustum*, du latin: gâteau, irlandais. Il stimule les fonctions vitales en fortifiant et en régénérant le sang. Il guérit en peu de jours la plupart des maladies. Prix, la boîte 2 fr.; demi-boîte 1 fr. 20. Envoi poste contre mandat ou timbres 10 centimes, en sus. Dépôt à Saumur, pharmacie GABLIN, rue d'Orléans, 27, et principales pharmacies. (335)

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix SE MÉNER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur, le